

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 22.06.2026

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Communications de la Bourgmestre.

2. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Rapport d'activités 2025. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités 2025 de la Régie Foncière.

Ce document a été visé et approuvé par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 19.02.2026.

3. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Comptes annuels 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes annuels 2025 de la Régie Foncière et ses annexes, à savoir le rapport d'activités 2025, les bilan et comptes 2025 et les rapports du collège des commissaires.

Ces documents ont été visés et approuvés par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 18.06.2026.

Madame la Présidente invite Monsieur Ludovic CLAREBOUT, expert-comptable, et le représentant de la société de révisorat JOIRIS-ROUSSEaux à développer et à commenter ces documents comptables.

4. Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Décharge des membres des organes de gestion et de contrôle. Décision.

Il est proposé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 59 bis des statuts de la Régie Communale Autonome, de donner décharge :

- aux membres du Conseil d'Administration ;
- aux membres du Comité de Direction ;
- aux membres du Collège des Commissaires.

Cet objet a été examiné par le Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome en sa séance du 18.06.2026.

5. Église Protestante de Comines-Warneton. Compte pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de l'Église Protestante de Comines-Warneton pour l'exercice 2025 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux de la F.E.	Montants corrigés TUTELLE
Recettes ordinaires :	3.594,09 €	3.594,09 €
<i>Dont le supplément ordinaire R17</i>	2.314,49 €	2.314,49 €
Recettes extraordinaires :	9.904,59 €	9.904,59 €
<i>Dont l'excédent de l'exercice précédent (R19)</i>	9.904,59 €	9.904,59 €
Total des recettes :	13.498,68 €	13.498,68 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.113,86 €	3.113,86 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.076,20 €	4.076,20 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses :	7.190,06 €	7.190,06 €
Balance générale recettes-dépenses :	6.308,62 €	6.308,62 €

6. Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2026. Arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance d'un arrêté, daté du 01.06.2026, parvenu le 03.06.2026 à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut réforme les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2026, arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 20.04.2026 (6^{ème} objet).

L'autorité de tutelle a apporté des modifications en ce qui concerne les chiffres contenus dans cette modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2026 et a considéré que cette délibération du Conseil Communal en sa séance du 20.04.2026 était conforme à la loi et à l'intérêt général après correction.

Modifications des recettes du service ordinaire :	
00010/466-48 : Compensation travailleurs frontaliers luxembourgeois	- 5,82 €
00025/465-02 : Subvention forfaitaire unique d'aide à l'emploi	- 129.328,49 €
040/372-01 : Additionnels à l'impôt des personnes physiques	+ 99.534,54 €
551/161-05 : Redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau de gaz	+ 10,84 €

Modifications des recettes du service extraordinaire :	
06089/95551 : Prélèvement sur fonds réserve extraordinaire	+ 30.298,77 €

Modifications des dépenses du service extraordinaire :	
060001/95551 : Prélèvement pour fonds réserve extraordinaire FERI 2025	+ 295.724,15 €
060002/95551 : Prélèvement pour fonds réserve extraordinaire FERI 2026-2030	+ 1.478.620,75 €
06089/95551.20230128 : Prélèvement pour fonds réserve extraordinaire PIC 2022-2024	+ 379.064,13 €
06089/95551 : Prélèvement pour fonds réserve extraordinaire	+ 30.298,77 €

7. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 13.05.2026. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 13.05.2026.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. C.P.A.S.. Compte 2025.
2. C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de 2026.
3. Règlement de travail du C.P.A.S.. Modifications. Organisation d'une réunion de négociation/concertation syndicale.

8. C.P.A.S. Comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2025. Bilan au 31.12.2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes budgétaire, de résultat et synthèse analytique 2025 - bilan au 31.12.2025 arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 26.05.2026.

Madame la Présidente invite Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., à présenter ces documents comptables.

Le compte budgétaire ordinaire 2025 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 1.425.214,39 € et un résultat comptable négatif de 1.329.624,85 €.

Le compte budgétaire extraordinaire 2025 se clôture avec un résultat budgétaire positif de 1.509,41 € et un résultat comptable positif de 2.822.280,89 €.

Le bilan au 31.12.2025 se présente comme suit :

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles		Capital	3.290.129,80 €
Immobilisations corporelles	31.688.956,41 €	Résultats capitalisés	12.578.061,93 €
Promesses de subsides à recevoir	1.945.710,41 €	Résultats reportés	4.431.899,86 €
Immobilisations financières	35.837,00 €	Réserves	1.945.574,04 €
Créances à 1 an au plus	3.145.584,21 €	Subsides d'investissement, dons et legs obtenus	6.499.237,43 €

Comptes financiers :	2.874.926,58 €	Dettes à plus d'un an	8.289.967,93 €
		Dettes à un an au plus	2.607.947,30 €
		Opérations pour compte de tiers	0,00 €
Compte de régularisation et d'attente	0,00 €	Compte de régularisation et d'attente	48.196,32 €
Total	39.691.014,61 €	Total	39.691.014,61 €

Le compte de résultat au 31.12.2025 se présente comme suit :

Charges		Produits	
Charges courantes	20.490.039,65 €	Produits courants	20.312.923,78 €
Charges non décaissées	1.563.704,70 €	Produits non décaissés	1.212.152,60 €
Charges exceptionnelles	39.220,78 €	Produits exceptionnels	26.199,36 €
Dotations aux réserves	150.381,15 €	Prélèvement sur les réserves	157.998,16 €
Affectation des bonis	0,00 €	Affectation des malis	534.072,38 €
Total	22.243.346,28 €	Total	22.243.346,28 €

Le tableau de synthèse se présente comme suit :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés		21.560.166,09 €	4.386.299,10 €
Non-valeurs et irrécouvrables	=	3.648,71 €	0,00 €
Droits constatés nets	=	21.556.517,38 €	4.386.299,10 €
Engagements	-	21.525.284,40 €	4.386.299,10 €
Résultat budgétaire	=		
Positif :		31.232,98 €	0,00€
Négatif :			
2. Engagements		21.525.284,40 €	4.386.299,10 €
Imputations comptables	-	21.480.494,63 €	1.594.058,36 €
Engagements à reporter	=	44.789,77 €	2.792.240,74 €
3. Droits constatés nets		21.556.517,38 €	4.386.299,10 €
Imputations	-	21.480.494,63 €	1.594.058,36 €
Résultat budgétaire	=		
Positif :		76.022,75 €	2.792.240,74 €
Négatif :			

9. Centre Public d'Action Sociale. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 pour l'exercice 2026 du C.P.A.S. arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 26.05.2026.

Madame la Présidente invite Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., à présenter ces documents comptables.

SERVICE ORDINAIRE :

Dépenses	Année 2026 – MB1	Recettes	Année 2026 – MB1
Personnel	12.991.818,46 €	Prestations	4.582.229,02 €
Fonctionnement	2.450.769,81 €	Transfert	18.202.333,50 €
Transfert	7.433.168,15 €	Dette	30.000,00 €
Dette	942.099,66 €	Facturation interne	797.000,00 €
Prélèvements	0,00 €		
Facturation interne	797.000,00 €		
Total exercice propre	24.614.856,08 €	Total exercice propre	23.611.562,52 €
Exercices antérieurs	212.698,60 €	Exercices antérieurs	148.875,58 €
Prélèvement	0.00 €	Prélèvement	1.067.116,58 €
Total général	24.827.554,68 €	Total général	24.827.554,68 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Dépenses	Année 2026 – MB1	Recettes	Année 2026 – MB1
Total exercice propre	366.500,00 €	Total exercice propre	1.500,00 €
Exercices antérieurs	460.000,00 €	Exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvement	1.500,00 €	Prélèvement	826.500,00 €
Total général	828.000,00 €	Total général	828.000,00 €

10. Urbanisme. Schéma de Développement Communal. Initiation de la démarche. Marché public de services. Cahier spécial des charges et devis. Approbation. Mode de passation du marché et critères de sélection. Fixation. Sollicitation de subvention. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'élaborer un Schéma de développement Communal ;
- de passer un marché public de services relatif à l'élaboration du Schéma de Développement Communal de la Ville de Comines-Warneton, dont le montant est estimé à 148.760,33 € H.T.V.A. (soit 180.000 € T.V.A.C.), ce montant n'ayant qu'une valeur indicative, sans plus ;
- d'approuver le cahier spécial des charges établi à cet effet par le service Urbanisme ;
- de fixer la procédure négociée directe avec publication préalable au Moniteur Belge comme mode de passation de ce marché ;
- de formaliser la procédure de sélection qualitative comme suit :
 - le soumissionnaire dispose de l'agrément de type 1 exigé en exécution de l'article D.I.11 et de l'article R.I.11 du CoDT ;
 - conformément à l'article 71 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1996, il justifie de sa capacité technique en fournissant les informations suivantes :

- les titres d'études et professionnels du soumissionnaire et/ou des membres du bureau d'étude et en particulier, du ou des responsables de l'exécution des services visés par le cahier spécial des charges seront communiqués afin de démontrer que l'équipe est multidisciplinaire (par rapport aux enjeux de la mission) et composée d'au moins un(e) urbaniste. L'équipe proposée devra impérativement être celle qui exécutera les prestations visées par le présent marché ;
- une liste des projets réalisés au cours des trois dernières années, accompagnés d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés et relatifs à des services de même nature ou similaires à ceux repris dans le présent cahier spécial des charges ;
- de solliciter le subventionnement de ce projet auprès du S.P.W..

11. Mobilité. Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (S.P.W.-MI). Schéma régional structurant de mobilité collective. Propositions de connexions des centralités villageoises et de localisation du mobipôle. Avis des communes. Proposition. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de ne pas émettre d'avis favorable à la proposition de Schéma régional structurant de mobilité collective ;
- d'approuver l'analyse générale du projet de Schéma régional structurant de mobilité collective établie par l'Intercommunal d'Études et de Gestion (I.E.G.) ;
- d'approuver l'analyse particulière de la situation de Comines-Warneton au sein du Schéma régional structurant de mobilité collective, établie par l'I.E.G. et complétée par les services Mobilité et Urbanisme de la Ville.

12. Exploitation commerciale d'une surface Horeca et mise en valeur du Centre de la Brasserie sis rue Pierre De Simpel Warneton. Avenant n°1 au bail commercial. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de bail commercial signé par les parties le 20.04.2026 et relatif à l'exploitation de l'infrastructure Horeca du Centre de la Brasserie, sis rue Pierre De Simpel à Warneton, en ce inclus le volet muséal, à partir du 28.04.2026 ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cet avenant au nom de la Ville.

13. A.S.B.L. Bibliolys. Remplacement d'un membre démissionnaire du Conseil d'Administration et représentant de la Ville aux assemblées générales. Communication. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la démission de Madame Géraldine GOUDESEUNE de ses mandats de membre du Conseil d'Administration et de représentant de la Ville aux assemblées générales de l'A.S.B.L. BIBLIOLYS ;
- de procéder à son remplacement.

14. Décret du 29.03.2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. Rapport de rémunération. Anno 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport de rémunération pour l'exercice 2025 ;
- de transmettre le rapport de rémunération, par voie électronique, via l'application des Pouvoirs Locaux, pour le 01 juillet 2026 au plus tard.